

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 1

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020073-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00073
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER
Procurations(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 1

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020074-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00074
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER
Procurations(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

ACQUISITION DE PARCELLES SUR LE CHEMIN D'ACCÈS AU CHÂTEAU DE KAYSERSBERG

Mme le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc. En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, Mme le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal la proposition d'acquisition foncière pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le 11 septembre 2020, à savoir :

- Acquisition de parcelles sur le chemin d'accès au château de Kayserberg.

M. Michel BLANCK, Adjoint délégué à la forêt, à la chasse, à la viticulture et à la biodiversité, fait ensuite part à l'assemblée :

Une portion du chemin accédant au château fait partie de deux parcelles privées n° 102 d'une surface de 35,24 ares et n° 149 d'une surface de 1,18 section 15 sur le ban de KIENTZHEIM au Schlossberg. Ces parcelles appartiennent à M. Jean Paul BOTTEMER et Mme Alice Mariette REMY.

Dans le cadre d'une mutation, les propriétaires ont proposé que le chemin soit reversé à la commune pour un euro symbolique. Un arpentage a été réalisé pour détacher le chemin des 2 parcelles mères. Le cadastre s'établira désormais comme suit après :

- Parcelle n° 102 divisée en deux parcelles n° 178 et n° 179,
- Parcelle n° 149 divisée en deux parcelles n° 180 et n° 181

Les parcelles n° 178/102 d'une surface de 2,39 ares et n° 181/149 d'une surface de 0,43 ares constituent l'assiette du chemin qui sera rétrocedé à la commune.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020074-DE

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales
VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un
délibération le vendredi 11 septembre 2020
CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur le ce projet sans attendre une
prochaine session du conseil municipal,

ENTENDU les explications de M. Michel BLANCK, Adjoint délégué à la forêt, à la chasse, à la
viticulture et à la biodiversité

VU le procès-verbal d'arpentage établi par M. Jérôme ADOR, Géomètre-Expert à Colmar, le
20 mai 2020 sous numéro 164-297.

Après arpentage :

- Parcelle n° 102 divisée en deux parcelles n° 178 et n° 179,
- Parcelle n° 149 divisée en deux parcelles n° 180 et n° 181

VU la proposition de cession à 1 euro symbolique des parcelles n° 178/102 d'une surface de
2,39 ares et n° 181/149 d'une surface de 0,43 ares constituant l'assiette d'une portion du
chemin d'accès au château.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE la proposition de Mme le MAIRE d'examiner le point « Acquisition de parcelles sur
le chemin d'accès au château de Kaysersberg » lors de la séance présente.

En conséquence,

ACCEPTE d'acheter les parcelles n° 178/102 et n° 181/149 section 15 lieu-dit Schlossberg à
KIENZHEIM pour le prix d'un euro symbolique, lequel prix ne sera pas versé compte tenu de
sa modicité.

PRECISE que l'achat se fera par acte notarié et que les frais y afférant seront à la charge de la
commune.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à
signer tout document relatif à cette affaire, en particulier l'acte notarié.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 26	ABSTENTIONS : 2 (M. Alain THURLINGS, Mme Agnès CASTELLI)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de
COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 23
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 1

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020075-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00075
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M.
Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick
SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT,
M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER
Procurations(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à
Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain
THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil
Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 23	Dont procurations : 5
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de
COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLICQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020076-DE

EXTRAIT N°2020.00076
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procuration(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

COMMUNICATIONS - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme. le MAIRE en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 : MARCHÉS

LOT	DATE	OBJET	MONTANT € H.T	TITULAIRE DU MARCHÉ
LOT UNIQUE	21/07/2020	Fourniture et acheminement en énergie électrique des points de livraison de la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE Durée : 12 mois _ non reconductible Date effective de démarrage des fournitures : 1-12-2020	Estimé à 157 655,68 option ENR retenue	EDF Direction Commerce EST
LOT UNIQUE	13/07/2020	Réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements d'enseignement et dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans	2 467,00	SAS ADX EXPERTISE

Alinéa 6 – ASSURANCES Encaissement d'indemnités

OBJET ET DATE DU SINISTRE	DATE	MONTANT €
Choc de véhicule identifié sur barrière le 20/03/2018	31/08/2020	388,24
Bris de glace au musée local le 17/06/2020	31/08/2020	626,66
Domage sur toitures église Kientzheim et chapelle Saint Michel le 02/03/2020	01/09/2020	1 734,43

Alinéa 20 – FINANCES

Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500.000 € auprès du Crédit mutuel. Durée 1 an, Taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.46%

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,
Martine SCHWARTZ

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020076-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excusés : 0
Absents : 0

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020077-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00077
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurations : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme le MAIRE propose de constituer des commissions communales dont la liste et la composition sont précisées ci-après.

En Alsace Moselle, l'organisation des commissions municipales, dites « commission spéciales » est régie par l'article L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le MAIRE est président de droit des commissions communales. L'adjoint en charge de la commission est qualifié de « vice-président ». Les commissions pourront s'adjoindre de personnes qualifiées pour leurs travaux.

Bien que la représentation proportionnelle des composantes du conseil municipal au sein des commissions ne soit pas obligatoire en Alsace Moselle, nous avons choisi, pour assurer la représentativité, de proposer à chaque groupe de siéger dans les commissions selon la même proportion de représentation qu'au sein du conseil municipal (soit un poste pour le groupe Dynamique nouvelle, 2 pour le groupe Réussir KBV et 10 pour le groupe Poursuivons ensemble).

Il est rappelé que les commissions ont pour vocation d'étudier les questions soumises au conseil municipal lorsqu'elles rentrent dans leur domaine de compétence, sans que leur saisine préalable ne soit obligatoire.

Par ailleurs, afin d'associer la population aux questions ou projets intéressants les services publics et équipements de proximité, il est proposé de créer des comités consultatifs. En application de l'article 2143-2 du CGCT, la composition des comités consultatifs est fixée par le conseil municipal sur proposition du Maire. Ils seront institués en tant que de besoin sur la base des commissions communales; se saisiront de nouveaux projets ou d'une thématique spécifique. Ils pourront avoir une durée vie limitée, le temps nécessaire pour le travail sur la thématique définie. Ils seront ouverts aux élus, à des experts en tant que de besoin, à des personnes concernées par la thématique et à des habitants. Les modalités de désignation des habitants pourront être précisées dans le futur règlement intérieur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

VU l'article 2541-8 du Code général des collectivités territoriales relatif aux commissions spéciales du conseil municipal en Alsace Moselle

VU l'article 2143-2 Code général des collectivités territoriales relatif aux comités consultatifs,

Le Maire entendu,

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020077-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la composition des commissions communales comme suit :

Commissions	Responsable	Membres
Urbanisme & habitat	Martine SCHWARTZ, Maire	<ul style="list-style-type: none"> SCHWARTZ Martine CARABIN Bernard BEXON Patricia BLANCK Michel DENTZ Agnès FRITSCH Michel HILLBRAND Anne SCHIFFMANN Patrick PETER Patrick STOLL Henri THURLINGS Alain
Culture, Animation, Relations avec les associations	Jean-Jacques GSELL-HEROLD Maire délégué de Kaysersberg	<ul style="list-style-type: none"> GSELL-HEROLD Jean Jacques BALERNA Marie Paule DENTZ Agnès TEMPE Vincent STAHL Eliane STEINSULTZ Marie Odile PULTAR WOLLIUNG Simone TEMPE Philippe LONGHINO Gilles SCHIFFMANN Patrick GHEDDAR Zahia BECKER Hubert TEBANO Nathalie THURLINGS Alain
Voirie & Réseaux	Michel FRITSCH, Maire délégué de Sigolsheim	<ul style="list-style-type: none"> FRITSCH Michel CARABIN Bernard KUSTER Benoit BLANCK Michel TEMPE Philippe HOOG Eric SCHIFFMANN Patrick GILBERT Magali BRIGNON Jean Yves
Travaux et propreté urbaine	Bernard CARABIN, 1er adjoint	<ul style="list-style-type: none"> CARABIN Bernard BALERNA Marie Paule BLANCK Michel TEMPE Vincent GSELL-HEROLD Jean Jacques LONGHINO Gilles HOOG Eric HILLBRAND Anne PETER Patrick BECKER Hubert THURLINGS Alain

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
 Reçu en préfecture le 17/09/2020
 Affiché le 18/09/2020
 ID : 068-200052603-20200914-2020077-DE

Commissions	Responsable	
Education, Jeunesse & Solidarité	Patricia BEXON 2 ^{ème} adjointe	<ul style="list-style-type: none"> • BEXON Patricia • BALERNA Marie Paule • DENTZ Agnès • GSELL-HEROLD Jean Jacques • LONGHINO Gilles • FRITSCH Nathalie • WENSON Audrey • GHEDDAR Zahia • GILBERT Magali • BECKER Hubert • CASTELLI Agnès
Finances & Gestion du patrimoine	Benoît KUSTER 3 ^{ème} adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • KUSTER Benoit • CARABIN Bernard • BEXON Patricia • BLANCK Michel • STAHL Eliane • FRITSCH Michel • HILLBRAND Anne • STOLL Henri • BRIGNON Jean Yves • THURLINGS Alain
Domaine public & Cadre de vie	Marie-Paule BALERNA 4 ^{ème} adjointe	<ul style="list-style-type: none"> • BALERNA Marie Paule • KUSTER Benoit • DENTZ Agnès • STAHL Eliane • STEINSULTZ Marie Odile • PULTAR WOLLIUNG Simone • GSELL-HEROLD Jean Jacques • LONGHINO Gilles • HOOG Eric • HILLBRAND Anne • STOLL Henri • TEBANO Nathalie • CASTELLI Agnès
Forêt, Chasse, Viticulture & Biodiversité	Michel BLANCK 5 ^{ème} adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • BLANCK Michel • TEMPE Vincent • TEMPE Philippe • FRITSCH Michel • HOOG Eric • SCHIFFMANN Patrick • PETER Patrick • BRIGNON Jean Yves • CASTELLI Agnès
Communication	Vincent TEMPE 7 ^{ème} adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPE Vincent • BEXON Patricia • KUSTER Benoit • BALERNA Marie Paule • STAHL Eliane • PULTAR WOLLIUNG Simone • FRITSCH Nathalie • WENSON Audrey • GILBERT Magali • TEBANO Nathalie • CASTELLI Agnès

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
 Reçu en préfecture le 17/09/2020
 Affiché le 18/09/2020
 ID : 068-200052603-20200914-2020077-DE

RAPPELLE que Mme. le MAIRE est Président de droit de toutes les commissions municipales de ressort, d'experts et de personnes concernées par la thématique, de représentants d'association et d'habitants

DECIDE la création de comités consultatifs composés pour chaque thème de la liste des membres de la commission municipale de ressort, d'experts et de personnes concernées par la thématique, de représentants d'association et d'habitants

DIT que Mme le MAIRE précisera au Conseil municipal la composition nominative des comités consultatifs ainsi créés, leur durée de vie et les thématiques qui y seront abordées

CHARGE Mme. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00078
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020078-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020078-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4, Communications)
Procurat(i)on(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(l)s)(excuse)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée de la décision du Conseil de Communauté de la Vallée de Kaysersberg concernant les modalités de désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Elle rappelle que cette commission a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI en cas de transfert de compétence.

Le conseil communautaire a décidé que la commission serait constituée des maires des 8 communes membres et d'un représentant supplémentaire par commune.

Après concertation, M. Bernard CARABIN propose sa candidature.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de M. Bernard CARABIN pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges ;

RAPPELLE que Mme le MAIRE est membre d'office de cette commission ;

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00079
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020079-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020079-DE

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurations : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)s/ excuse(e)s :
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE : DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT SUPPLEANT**

Mme le MAIRE rappelle à l'assemblée la délibération prise lors de la séance du 20 juillet portant sur la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

Compte tenu des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les bourgs centres tels que KAYSERSBERG VIGNOBLE, les délégués de la commune sont au nombre de 3 (2 titulaires et 1 suppléant).

Il y a donc lieu de désigner un délégué suppléant pour Kaysersberg Vignoble à ce syndicat.

Il est proposé M. Benoit KUSTER.

ENTENDU les explications Mme le MAIRE,
COMPTE TENU des statuts du Syndicat Mixte du SCoT

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la nomination de M. Benoit KUSTER en qualité de délégué suppléant de la commune au Syndicat mixte du SCoT

RAPPELLE que Mme Martine SCHWARTZ et M. Michel BLANCK sont les délégués titulaires de ce syndicat pour la commune de Kaysersberg Vignoble

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 22	ABSTENTIONS : 7 (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, Mme Agnès CASTELLI, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020080-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00080
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020080-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurat(i)on(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RÉSIDENCE HOSPITALIÈRE DE LA WEISS : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Mme le MAIRE rappelle à l'assemblée la délibération prise lors de la séance du 20 juillet portant sur la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs.

Ont été désignés représentants de la commune à la Résidence Hospitalière de la WEISS :
Mmes Martine SCHWARTZ, Patricia BEXON et Eliane STAHL.
Mme Eliane STAHL ne pouvant siéger à ce poste, il y a lieu de désigner un autre représentant.

Il est proposé M. Jean Jacques GSELL-HEROLD.

ENTENDU les explications Mme le MAIRE

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la nomination de M. Jean Jacques GSELL HEROLD en qualité de délégué à la Résidence Hospitalière de la Weiss.

RAPPELLE que les autres représentants de Kaysersberg à la Résidence Hospitalière de la WEISS sont Mmes Martine SCHWARTZ et Patricia BEXON.

CHARGE Mme MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020081-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00081
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIJUNG, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurat(i)on(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(l)s) excuse(s) :
Absent(e)(l)s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE KIENZTHEIM ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU PROFIT DE LA VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

M. Michel BLANCK explique de l'association foncière de Kientzheim, considérant que comme la loi le prévoit que « l'objet en vue duquel elle a été créée est épuisé » a décidé d'engager les formalités en vue de sa dissolution.

Dans ce cadre, par délibération du 12 décembre 2019, l'association propose le transfert à titre gratuit à la commune des parcelles suivantes :

- Section 16 N° 51.52.53.56 et 57 (chemins)
- Section 16 N° 1, 8 et 37 (bois)

Il est précisé que le transfert de propriété interviendra par acte administratif.

En outre, il est également prévu que l'actif et le passif soient versés à la commune à l'issue de la liquidation,

En application du code rural, les chemins seront intégrés au réseau des chemins ruraux communaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération de l'association foncière de Kientzheim en date du 12 décembre 2019 décidant d'engager les démarches nécessaires en vue de sa dissolution de l'association et proposant le transfert à titre gratuit des biens

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020081-DE

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTÉ le transfert à titre gratuit et l'incorporation dans le patrimoine communal des biens cadastrés tels que précisé ci-après

- Commune déléguée de Kientzheim Section 16 N° 51.52.53.56 et 57 (chemins)
- Commune déléguée de Kientzheim Section 16 N° 1, 8 et 37 (bois)

DIT qu'en application de l'article R 123-16 du code rural, les chemins seront intégrés au réseau des chemins ruraux

PRECISE que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, en conséquence, donne compétence à M. Bernard CARABIN, adjoint au Maire pour représenter la commune pour la signature de l'acte.

ACCEPTÉ qu'à l'issue des opérations de dissolution l'actif et le passif soient versés à la commune

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00082
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020082-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020082-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurations(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

TARIFS 2020 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : SYSTÈMES D'IRRIGATION

M. Michel BLANCK, adjoint, explique à l'assemblée que les tarifs 2020 votés lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 (cf. DCM n° 2019-165) doivent être précisés. En effet, il y a lieu d'actualiser le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les systèmes d'irrigation, le tarif ayant été fixé en 2017.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de compléter le tableau des tarifs 2020 comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	Tarif 2017	Tarif 2020
Redevance d'occupation du domaine public par les systèmes d'irrigation	0,50 € / an / ml	0,50 € / an / ml

PRECISE que les permissions de voirie portant autorisation d'occuper le domaine public par les systèmes d'irrigation sont délivrées / renouvelées pour une période de 5 ans

PRECISE que les redevances sont payables à l'avance

PRECISE que les recettes sont imputées au compte 70323

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excusés : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00083
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020083-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020083-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4, Communications)
Procurat(ion)s : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : GAINE TECHNIQUE

M. Michel BLANCK, adjoint, rappelle qu'en 1974 la Distillerie de Sigolsheim avait été autorisée à poser une gaine technique en traversée de la rue du Vieux Moulin, domaine public routier communal. Cette gaine est indispensable pour le raccordement par tuyaux entre deux groupes de cuves de stockage pour le transvasement de liquides.

Les arrêtés municipaux autorisant le maintien de la gaine sont délivrés à la Distillerie tous les 5 ans. A l'occasion du renouvellement de l'arrêté, le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public routier communal est revalorisé.

Le dernier arrêté était arrivé à échéance en 2019, il y'a lieu de réviser la redevance due par la Distillerie, relative à l'occupation du domaine public pour une gaine technique souterraine posée en travers de la rue du Vieux Moulin.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de fixer la nouvelle redevance à 70 € / 5 ans pour la période allant de 2020 à 2024

PRECISE que la redevance due par la Distillerie pour l'occupation du domaine public routier communal sera payable en un terme et d'avance.

PRECISE que la redevance due pour les années 2015 à 2019 était fixée à 70 € x 5 ans = 350 €

CHARGE Mme le MAIRE du renouvellement de l'arrêté municipal pour une nouvelle période de 5 ans, à savoir de 2020 à 2024.

CHARGE Mme le MAIRE de régler toutes les autres modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020084-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00084
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule
BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M.
Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick
SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M.
Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurations : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme
Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS,
Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)s excuse(s) :
Absent(e)s :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

CESSION DE PAVÉS

M. Bernard CARABIN, adjoint en charge des travaux, explique à l'assemblée que la commune de Kaysersberg Vignoble a reçu une proposition d'achat à hauteur de 5 400 € TTC pour 75 tonnes de pavés issus des stocks des dépôts communaux des 3 communes historiques.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de M. Bernard CARABIN, adjoint en charge des travaux

VU la proposition d'acquisition de 75 tonnes de pavés par l'entreprise Vogel TP pour un montant total de 5 400 € TTC, récupérés par leurs soins

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE de vendre 75 tonnes de pavés à l'entreprise Vogel TP de Scherwiller

DECIDE de fixer le prix de cession des 75 tonnes de pavés à 5 400 € TTC

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 21	ABSTENTIONS : 3 (M. Patrick PETER, M. Alain THURLINGS, Mme Agnès CASTELLI)	CONTRE : 5 (M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER, Mme Nathalie TEBANO, M. Jean Yves BRIGNON)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020084-DE

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00085
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020085-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 18/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020085-DE

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurat(i)on(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

**SUBSTITUTION DE LA COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE PAR LE SYNDICAT
D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN POUR LA PERCEPTION DU PRODUIT DE LA TAXE
COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ**

M. Bernard CARABIN, adjoint au maire en charge des travaux et de la propreté urbaine fait part à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité du 7 Décembre 2010 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité procède à la collecte et au reversement du produit de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour l'ensemble de ses communes membres de moins de 2 000 habitants.

Sur délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Syndicat de se substituer aux communes de plus de 2 000 habitants (population totale appréciée au 1er janvier 2020) pour la perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Par délibération du 30 juin 2020, le Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a souhaité proposer d'étendre, aux communes de plus de 2 000 habitants, le service qu'il rend et ainsi de se substituer à elles pour la gestion de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité à compter du 1er Janvier 2021.

Pour mettre en œuvre ce dispositif au 1er janvier 2021, il est demandé aux communes concernées de se prononcer sur le principe de substitution avant le 30 Septembre 2020.

Les avantages pour la commune de déléguer cette tâche au Syndicat sont :

- La garantie de toucher les bons montants, grâce aux contrôles diligentés par le Syndicat. Si celui-ci constate l'absence de déclarations effectuées par les

fournisseurs ou une erreur dans les montants versés, un sera alors engagée.

- Aucune perte financière pour la commune, car elle continue de percevoir, trimestriellement, le même montant. Les frais de gestion (1%) fixés par le Syndicat sont identiques à ceux pratiqués par les fournisseurs d'électricité.

Pour mémoire, par délibération du 12 Septembre 2016 le Conseil Municipal de KAYSERSBERG VIGNOBLE a fixé le coefficient multiplicateur applicable à la taxe à 8,5 (coefficient identique à celui pratiqué par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin), pour un montant moyen annuel constaté entre 2017 et 2019 d'environ 118 000 €.

Il est précisé qu'il est loisible pour la commune de reprendre directement la gestion et la perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité par une nouvelle délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

- Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité ;
- Vu les articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L. 3333-2 à L. 3333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin du 30 juin 2020 proposant à ses communes membres de se substituer à elles pour la perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin est substitué à la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE pour la perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité sur son territoire.

DIT QUE la présente délibération sera adressée à M. le Préfet et au Président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin qui en informera les collectivités membres.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Excuses : 0
Absents : 0

REPUBLICQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00086
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 28/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020086-DE

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 28/09/2020
ID : 068-200052603-20200914-2020086-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 29	Dont présents : 24	Dont procurations : 5
POUR : 29	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 14 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Nathalie FRITSCH, Mme Audrey WENSON, Mme Zahia GHEDDAR, M. Patrick PETER, Mme Magali GILBERT, M. Alain THURLINGS, M. Hubert BECKER, M. Jean Yves BRIGNON (rejoint la séance au point 4. Communications)
Procurat(i)on(s) : Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Philippe TEMPE donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à M. Hubert BECKER, Mme Agnès CASTELLI donne pouvoir à M. Alain THURLINGS, Mme Nathalie TEBANO donne pouvoir à Mme Magali GILBERT
Absent(e)(s) excuse(e)(s) :
Absent(e)(s) :
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 08 septembre 2020

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RENOUVELLEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Mme le MAIRE explique que face aux problèmes d'évacuation des véhicules encombrant illégalement le domaine public et pour lesquels un placement en fourrière est parfois nécessaire, les membres du conseil municipal avaient décidé lors de la séance du 18 novembre 2019 de recourir à une Délégation de Service Public (DSP) simplifiée pour l'exploitation de la fourrière automobile qui était arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Une consultation avait été lancée le 3 décembre 2019.
Cependant, l'unique offre remise à cette occasion étant irrecevable, la procédure a été déclarée infructueuse.

Une DSP est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en œuvre la procédure administrative nécessaire à la dévolution d'une nouvelle DSP en vue d'assurer la continuité du service public de la fourrière automobile sur le ban de Kayserberg Vignoble.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la mise en œuvre de la procédure administrative nécessaire au renouvellement de l'exploitation de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public portant sur une durée de 5 ans.

CHARGE Mme le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.